

Directeur de la Maison de la Musique

Synthèse de l'offre

Employeur :	CDC CHAMPAGNE CONLINOISE ET PAYS DE SILLE (4CPS) 4 rue de gaucher - bp 11 72240Conlie
Grade :	Prof. d'enseign. artist. cl. normale
Référence :	O072200500028132
Date de dépôt de l'offre :	18/05/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	16h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/09/2020
Date limite de candidature :	16/08/2020
Service d'affectation :	Maison de la Musique

Lieu de travail :

Lieu de travail :	4 rue de gaucher - bp 11 72240 Conlie
--------------------------	--

Détails de l'offre

Grade(s) :	Prof. d'enseign. artist. cl. normale
Famille de métier :	Enseignements artistiques
Métier(s) :	Directrice / Directeur d'établissement d'enseignement artistique

Descriptif de l'emploi :

Le Directeur de la Maison de la Musique de Sillé-le-Guillaume assure la Direction artistique, pédagogique et administrative de la structure. Rattachement hiérarchique : Vice-président en charge de la compétence, DGS Equipe de travail : 13 agents Autonomie et responsabilités : - Large autonomie dans l'organisation générale de l'établissement - Garant du projet pédagogique et de la qualité des enseignements - Responsabilité des ressources (humaines, matérielles et financières), de la sécurité des personnes et des bâtiments - Force de proposition auprès de l'autorité territoriale - Encadrement d'équipe Relations fonctionnelles : - En interne : Relations directes avec les enseignants, les élèves, les familles. Relations fréquentes avec les différents services de la collectivité. - En externe : Coopération et partenariat avec les établissements culturels et d'enseignement, le département et la région

Profil demandé :

Le niveau de recrutement est celui du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés.

Compétences recherchées:

- Compétences techniques

Théorie et pratique des langages artistiques

Méthodes et techniques pédagogiques

Connaitre les techniques d'animation et de pédagogie de groupe

Cycles, niveaux et nomenclature des études

Méthodes et techniques d'évaluation

Principes et mise en œuvre d'un projet d'établissement

Techniques de lecture des œuvres

- Compétences organisationnelles

Structurer les séances d'apprentissage

Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie

Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique

Cadre réglementaire de l'organisation de spectacles.

- Compétences relationnelles:

Savoirs fondamentaux de la pédagogie

fonctionnement des instances de conseil et de concertation

Mission :

Les missions principales du poste sont les suivantes :

* Élaboration et mise en œuvre d'un projet d'établissement

* Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et d'action culturelle

* Organisation des études

* Coordination et pilotage des projets pédagogiques et des pratiques collectives

* Animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique

* Conseil et orientation des élèves

* Recherche, création et production

Contact et informations complémentaires :

Les candidatures, CV et lettre de motivation, sont à adresser à M. le Président de la 4CPS. Les candidatures peuvent être transmises par mail : rh@4cps.fr L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Téléphone collectivité : 02 43 52 11 67

Adresse e-mail : rh@4cps.fr

Lien de publication : www.4cps.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.